

GROUPE DE TRAVAIL

ECONOMIE

LA DIVERSIFICATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE : LE TOURISME DURABLE

Lundi 29 Mars 2010

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Président du groupe de travail, relate la réunion fort intéressante qui s'est tenue le 18 mars dernier en présence du Président du SMACOPI, Syndicat mixte gérant la Baie de Somme et le littoral picard.

Christel ROMULUS résume les principaux éléments de l'intervention de ce syndicat qui figurent au compte-rendu de la réunion du 18 mars.

Elle précise que le tourisme durable, dont le travail du SMACOPI est un exemple, se définit selon 3 principes :

- l'exploitation des ressources de l'environnement qui constitue un élément clé, la mise en valeur touristique, en préservant les processus écologiques et la biodiversité.
- Le respect de l'authenticité socioculturelle des populations d'accueil et des atouts culturels bâtis ;
- La garantie d'une activité économique viable sur le long terme et un soutien à une économie locale.

La séance de ce jour sera consacrée à l'examen des potentialités de tourisme durable sur le Boulonnais et aux moyens de les mettre en valeur. Cela nécessite de tenir compte de cette préoccupation.

- L'exploitation de la ressource naturelle, patrimoniale et paysagère à des fins touristiques,
- l'accessibilité aux territoires et la maîtrise des flux touristiques, une offre d'hébergement durable,
- la synergie entre le tourisme littoral et intérieur,
- le rôle du port de plaisance,
- la valorisation des filières touristiques dans un esprit durable,
- la gestion des pollutions, un préalable indispensable,
- intégrer les nouvelles technologies aux produits touristiques.

L'exploitation de la ressource naturelle, patrimoniale et paysagère à des fins touristiques :

La question posée est de savoir quels sont les atouts en terme de lieu que peut mettre en avant le Boulonnais pour favoriser sur son territoire le développement d'un tourisme durable.

Sur la comparaison avec le SMACOPI, Monsieur Plouvin relève la forte collaboration entre le Département de la Somme et le SMACOPI pour la réalisation des aménagements. Ceci est important car le Conseil Général dispose des compétences routes départementales, et donc de la possibilité de réaliser des liaisons douces, et également du transport inter urbain pour assurer les liaisons soit à l'intérieur du site, soit entre les gares et le site.

Une comparaison voisine peut être faite avec le site des Caps où le Département intervient massivement aux côtés de la Communauté de communes de la Terre des deux Caps.

Monsieur D'AUBREBY souligne la saturation des visites. Il y a en effet globalement peu de guides nature sur le territoire et il n'est pas facile d'y envoyer des individuels car l'offre est plutôt tournée vers les groupes.

Il y a également un problème d'entretien des sentiers ainsi que de promotion de la randonnée.

Il conviendrait sans doute de développer des partenariats avec Eden et les offices de tourisme. Le gros avantage de ce type de tourisme est qu'il peut se réaliser en toutes saisons.

Monsieur DEFURNES précise que le Parc Naturel Régional ne peut que se féliciter d'une politique touristique qui serait axée sur les espaces naturels, cela est proche de ce qui est inscrit dans la charte, à savoir favoriser les trois paysages que sont le littoral, le bocage et les monts.

Il indique que le Parc a été légitime un moment pour s'occuper de la gestion des sentiers de randonnée mais qu'ensuite, ça n'a plus été sa mission car il fallait que les EPCI prennent le relais.

Selon lui, le SCOT peut permettre d'instaurer cette stratégie en terme d'aménagement du territoire, mais la vraie difficulté est la mise en marché. Il manque un ensemblier de la partie soft qu'à ce jour on n'identifie pas.

Madame ROMULUS rappelle que le SMACOPI est parti de deux équipements forts qui organisent les services à partir de ces deux sas d'entrée.

Monsieur GROSHEITSCH rappelle l'action du SMACOPI et souligne que pendant une vingtaine d'années, il est souvent passé en force par rapport aux communes du territoire.

Il indique que les CCI ont recruté une personne sur l'ensemble du littoral pour faire de l'assemblage de production touristique.

Il illustre également ce qui se passe dans l'arrondissement de Montreuil avec la mise en réseau des différents sentiers de randonnée.

Monsieur DEFURNES souligne qu'effectivement le réseau de randonnée doit être traité comme un équipement à part entière.

Monsieur PENIGUEL souligne qu'il a refusé de rendre constructible une zone qui, si elle avait été construite, aurait dénaturé le paysage. Il va sans doute devoir acheter au nom de la commune ce site pour le préserver.

Il indique encore qu'aujourd'hui, certains sentiers d'autrefois ne sont plus accessibles car ils ont été accaparés par des agriculteurs alors même que certains d'entre eux sont des chemins ruraux qui font partie du domaine privé de la commune et qui ne sont pas soumis à la prescription trentenaire.

Monsieur DELBECQ confirme les propos précédents de Monsieur Defurnes en soulignant que ce n'est pas un gestionnaire unique qu'il faut mais quelqu'un qui coordonnerait les actions.

Madame ROMULUS passe au second point qui est ***l'accessibilité des territoires*** :

L'A16 a bien desservi le territoire. Les stations de Wimereux et Neufchâtel sont desservies par des gares mais pas à proximité immédiate de la plage.

Le mode de l'itinérance n'est pas bien organisé, il manque beaucoup de pistes cyclables, il faudrait veiller à parvenir à un maillage complet.

Monsieur DEFURNES rappelle à cet égard que l'on est sur la Nordzee route qui est un chemin de randonnée piéton et vélos sur lesquels passent une dizaine d'hollandais par jour.

L'accueil de ceux-ci n'est pas organisé alors que cela pourrait servir le commerce local.

Madame ROMULUS rappelle que le SMACOPI a réalisé 40 kilomètres de pistes cyclables et compte aller jusque 70 kilomètres.

Monsieur LESAFFRE serait partisan de réaliser une étude globale des itinéraires.

Monsieur PLOUVIN souligne que cela devra prendre place dans le PDU.

Monsieur HARLE suggère d'inciter les hôteliers et les gîtes à s'équiper en vélos car l'offre crée la demande.

Monsieur GROSHEITSCH souligne néanmoins que cela ne fonctionnera pas si les routes sont trop dangereuses.

Monsieur LESAFFRE suggère de regarder les routes moins importantes sur lesquelles il serait moins dangereux de faire du vélo pour, par exemple, aller de Boulogne à Desvres.

Sur les sites qui pourraient constituer les points d'entrée du tourisme durable sur le Boulonnais, il est cité le château d'Hardelot, le Mont Saint Frieux, la forêt de Desvres, la station de Wimereux avec la Slack et la Crèche, et il est précisé qu'il y a également la vieille ville et Nausicaà.

Il se distingue donc deux sites puisque la différence entre notre territoire et le SMACOPI est quand même la présence au centre d'une agglomération urbaine :

- Un site d'Ecault au Mont Saint Frieux avec pour point central le château d'Hardelot ;
- Un site entre la Crèche et la Slack autour de la station de Wimereux.

Monsieur FLAHAUT souligne l'intérêt des chemins de randonnée équestre. Il suggère de voir sur cette question Kaddour Jean DERRAR.

Monsieur DEFURNES souligne qu'il y a également un troisième pôle autour des deux forêts de Boulogne et Desvres en y incluant Samer, ce qui peut faire deux ou trois jours de visite.

Monsieur BAILLY rappelle l'intérêt de rattacher les boisements de compensation à des forêts existantes.

Madame ROMULUS évoque l'offre peu développée pour le stationnement des camping-cars, il y a trois aires sur le territoire. Elle suggère des préconisations pour les aires de camping-cars.

Sur l'arrière pays, Monsieur FLAHAUT pense qu'il serait intéressant de pouvoir stationner des camping-cars à proximité du village des métiers d'art.

Monsieur FAUQUET et Madame MERLOT précisent que le stationnement des camping-cars est interdit par le PLU à Hardelot.

Monsieur GROSHEITSCH s'interroge sur la consommation réelle des utilisateurs de camping-cars.

Monsieur FLAHAUT relève néanmoins qu'il s'agit de seniors qui disposent donc d'un certain pouvoir d'achat.

Madame ROMULUS aborde la question de l'accès à la mer pour les bateaux de moins de 6 mètres.

Il semble que le territoire soit défaillant en la matière. Il y a donc un enjeu de cales de mise à l'eau.

Elle précise que le SMCO va évaluer les besoins de cales de mise à l'eau sur son territoire.

Elle aborde ensuite l'offre d'hébergement durable qui n'est pas présente sur le territoire. Il s'agit d'un hébergement qui satisfait à des conditions, notamment d'économie d'énergie, de gestion économe des déchets.

Il y a des résidences de tourisme écologique, il y a également un éco label européen. Cependant, il s'avère difficile d'obtenir ces labels.

Monsieur GROSHEITSCH précise que se développe davantage le label la clé verte.

Monsieur FLAHAUT propose de réaliser des campus verts à la campagne.

Monsieur FAUQUET attire l'attention sur le caractère peu esthétique des panneaux photovoltaïques.

Monsieur D' AUBREBY signale que des emplacements sur la Côte, il n'y en a plus beaucoup.

Monsieur GROSHEITSCH fait état de l'évolution de la réglementation en matière d'hébergement :

Il y a d'une part un aspect mise aux normes mais il y a également un aspect classement des hébergements touristiques qui va réduire le nombre de lits ou réduire les étoiles des hôtels :

Il y a finalement peu de critères environnementaux retenus, au moins en ce qui concerne les hôtels puisque pour les campings, la réglementation n'est pas complètement connue.

Il est indiqué que les campings du territoire sont pour certains des campings résidentiels, donc en réalité des résidences secondaires.

Il faut individualiser les consommations dans les campings.

A cet égard, Monsieur LESAFFRE cite l'exemple de Merlimont qui permet d'identifier toutes les consommations personnelles des campeurs.

Monsieur DELBECQ attire l'attention sur le risque social puisque certains de ces campings accueillent des personnes, notamment du bassin minier, qui bénéficient ainsi de conditions de vacances à des coûts acceptables. Il faut éviter le rejet de ces populations.

Monsieur FLAHAUT raconte l'expérience de la semaine cyclotouriste de Saint Omer qui a accueilli environ 15.000 participants. Devant le manque de places d'hébergement, il a été demandé à la population qui le souhaitait d'accueillir des cyclotouristes, et certains se sont pris au jeu et envisagent de transformer une partie de leur habitation en gîtes ou en chambres d'hôtes.

Cela pourrait être une idée sur la Côte d'Opale pour les Jeux Olympiques.

Les chambres d'hôtes ont un vrai avenir dans l'arrière pays.

Madame ROMULUS évoque les problèmes de pollution qui peuvent être un repoussoir pour le tourisme, cela concerne notamment la mauvaise qualité des eaux.

Monsieur FLAHAUT évoque le pavillon bleu, qui s'il n'est pas atteint, pose de vrais problèmes d'attractivité.

Monsieur PENIGUEL évoque un défaut d'assainissement dans beaucoup de secteurs ruraux.

Madame ROMULUS évoque ensuite la question des déchets avec une qualité du tri qui diminue pendant la période estivale. Les portugais ont tenté d'y remédier en installant le tri à même la plage, mais ce n'est pas très esthétique.

Monsieur DELBEQ relève qu'il y a un problème de propreté le long des routes.

Enfin, en matière d'évolution des technologies, Monsieur DELBECQ relève que les professionnels du tourisme doivent s'adapter aux évolutions technologiques ainsi les téléphones munis de GPS permettent aux touristes de se diriger de manière autonome et sans utiliser nécessairement des supports écrits.

A l'issue du passage en revue des sept préoccupations, Monsieur LESAFFRE lève la séance.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE	Maire de Saint Léonard – Vice-Président de la Communauté d’agglomération du Boulonnais
Monsieur Daniel FAUQUET	Premier adjoint au Maire de Neufchâtel- Hardelot
Monsieur Christian HARLE	Maire de Verlincthun
Monsieur Christian PENIGUEL	Maire de Doudeauville
Monsieur Claude BAILLY	Maire de Samer – Vice-Président de la Communauté de communes de Desvres- Samer
Madame Lucette MERLOT	Conseillère municipale à Neufchâtel-Hardelot
Monsieur Laurent D’AUBREBY	Président de l’Office de Tourisme de Neufchâtel-Hardelot
Monsieur Philippe DEFURNES	Directeur du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d’Opale
Madame Nathalie PIERRU	Conseillère municipale à Boulogne-sur-Mer
Monsieur Jean FIEVET	Conseiller municipal délégué à Camiers
Monsieur Jean-Pierre DESCHARLES	Conseiller municipal délégué à Camiers
Monsieur Jean-Marc GROSHEITSCH	Service tourisme – Chambre de Commerce et d’Industrie de Boulogne
Monsieur Maxime THOREL	Service Tourisme – Communauté d’agglomération du Boulonnais